



Le 15 octobre 2019

JO n° 240 du 15 octobre 2019 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Autres autorités :

Décret du 14 octobre 2019 portant nomination de la directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (M^{me} Nathalie Marcerou-Ramel)

JOUE du 15 octobre 2019 :

Pas de nouveau JOUE en ligne

Communiqués de presse de l'Union européenne :

Maintien du financement du budget 2020 de l'UE en cas de Brexit sans accord : Un projet visant à garantir les paiements du budget de l'UE aux bénéficiaires britanniques tels que les universités, les communautés locales, les agriculteurs et les étudiants Erasmus

Questions écrites parlementaires :

Réponses du ministre de la Culture aux questions écrites parlementaires (Assemblée nationale/Sénat) : semaine du 7 au 13 octobre 2019 : pas de réponse de monsieur le ministre.

Autres infos :

Projet de loi de finances pour 2020 :

Assemblée nationale - [Compte rendu intégral de la 1^{re} séance du lundi 14 octobre 2019](#)

Assemblée nationale - [Compte rendu intégral de la 2^e séance du lundi 14 octobre 2019](#)

Jurisprudences :

Conseil d'État - 10^e chambre, affaire n° 418221 : la société Lucas demande de déclarer nulles et non avenues la décision du 9 septembre 1987 prise par la commission prévue par l'article 24 de la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 et les décisions des 30 novembre 2001, 5 janvier 2010 et 30 novembre 2011 prises par la commission prévue à l'article L. 214-4 du Code de la propriété intellectuelle en matière de rémunération des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes par les entreprises utilisatrices de phonogrammes

Conseil d'État - 10^e chambre, affaire n° 412925 : M. A... B... demande d'annuler pour excès de pouvoir la décision implicite de rejet de la ministre de la Culture en date du 27 juillet 2017 par laquelle elle a refusé d'abroger la décision du 9 septembre 1987 prise par la commission prévue par l'article 24 de la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 et les décisions du 30 novembre 2001, du 5 janvier 2010, du 8 décembre 2010 et du 30 novembre 2011 prises par la commission prévue à l'article L. 214-4 du Code de propriété intellectuelle en matière de rémunération des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes par les entreprises utilisatrices de phonogrammes

Périodiques en ligne :

Collectivités locales - [La lettre d'information n° 155](#) : du 15 octobre 2019

Documentation :

Fonction publique - Outils de la GRH : [Guide des frais de déplacement temporaire des personnels civils de l'État](#) (Édition 2019)